



Préparez-vous à la réglementation canadienne sur les dispositifs de consignation électronique

L'utilisation des dispositifs de consignation électronique (DCE) sera obligatoire à compter du 12 juin 2021. Les entreprises comptant des chauffeurs de véhicules utilitaires devront utiliser des DCE pour se conformer à la nouvelle réglementation.

Défis pour les clients



Hausse des coûts d'exploitation pour les exploitants de parcs de véhicules

Les coûts annuels d'une solution adaptée aux grandes entreprises varient de 300 \$ à 3 000 \$ par camion. Ils comprennent le matériel, l'installation professionnelle, l'intégration des données administratives de TI et les frais mensuels pour chaque véhicule¹.



Manque de formation

Les chauffeurs et le personnel de soutien administratif doivent recevoir une formation sur le fonctionnement du dispositif. Il vous faudra mettre en place des politiques et des procédures pour encadrer l'exportation des rapports en version électronique et la détection d'éventuelles défaillances des dispositifs².



Calendrier de mise en œuvre

L'exigence de certification par un tiers pourrait poser problème pour les parcs de véhicules qui utilisent actuellement des DCE qui ne sont pas certifiés au Canada, y compris les parcs de véhicules des États-Unis qui traversent régulièrement la frontière canadienne³.

Pourquoi changer?



- Il s'agit d'une question de sécurité et de conformité
- Pour faire le suivi des heures de service à distance et en temps réel
- Pour s'assurer que les chauffeurs ne mettent pas leur sécurité et celle de la population en péril
- Pour détecter les manquements potentiels avant qu'ils ne surviennent

Pourquoi maintenant?



- Pour que vos chauffeurs se sentent heureux et en sécurité au travail alors qu'il y a pénurie de main-d'œuvre
- Pour éviter les amendes ou les suspensions en raison de manquements à la réglementation
- Pour éviter une mise hors service jusqu'au rétablissement de la conformité
- Parce qu'il reste moins de six mois avant la date de conformité obligatoire (le 12 juin 2021)
- Pour réduire votre fardeau administratif et vos coûts à l'aide d'une solution rentabilisable en moins d'un an

Pourquoi choisir TELUS?



- Réseaux 4G LTE et LTE-M spécialement conçus pour l'IdO les plus étendus au pays
- Experts de l'industrie comptant plus de 14 années d'expérience dans le domaine de l'IdO et du transport
- Formation sur les DCE offerte au personnel administratif, au personnel de TI, aux répartiteurs et aux chauffeurs
- Variété de solutions offertes pour répondre aux besoins de divers clients; pas une « solution unique pour tous »
- Certification indépendante
- Installation et soutien à la clientèle de premier plan
- Expertise en matière de réglementation (Canada, États-Unis) garantissant un service à la clientèle et un soutien à la mise en œuvre hors pair

Sources :

¹ <https://www.canadacartage.com/fr/les-couts-associes-a-la-conduite-des-affaires-3-tendances-dans-lindustrie-des-transport-en-2020/>

² <https://csnews.com/federal-eld-mandate-brings-challenges-benefits-c-store-industry>

³ <https://www.trucks.com/2017/12/18/truckers-eld-mandate-compliance-rates/>



Cas d'utilisation et avantages



Protection du parc de véhicules

Assurez-vous de respecter les règles canadiennes et américaines en surveillant avec précision le nombre d'heures de conduite de vos chauffeurs. Pour les parcs de véhicules qui traversent la frontière, la solution de DCE tient aussi compte des exigences propres aux États américains grâce aux données de localisation GPS.



Efficacité opérationnelle et exactitude

Permettez aux chauffeurs et au personnel administratif de consacrer moins de temps aux activités de consignation, d'audit et de classement. Réalisez des gains d'efficacité opérationnelle en adoptant une solution de gestion de parc de véhicules plus complète qui intègre les DCE dans les systèmes de répartitions et d'autres systèmes. Améliorez le comportement des chauffeurs et la gestion du carburant, optimisez les itinéraires et plus encore.



Sécurité du chauffeur et du public

Décelez les mauvais comportements avant qu'ils n'entraînent des risques sérieux pour la sécurité. Les DCE peuvent contribuer à la réduction des accidents et à l'amélioration de la productivité grâce à la géolocalisation, à la surveillance des codes de défaillance et à la planification efficace des itinéraires.



Économies de temps et d'argent

Transformez vos procédures administratives de conformité en éliminant les tâches manuelles et le gaspillage de papier. Les DCE automatisent les calculs de la taxe IFTA, vous aident à économiser du carburant et font baisser vos primes d'assurance.



Gestion de l'entretien préventif

Prévenez les retards liés aux rapports d'inspection du véhicule du chauffeur (DVIR) et assurez-vous que vos véhicules sont sûrs à conduire. Les tableaux de bord de l'entretien en temps réel émettent des alertes et des signalements pour vous aider à prévenir les pannes coûteuses.



Économies de carburant

La marche au ralenti est la première cause de gaspillage de carburant. Avec leurs alertes et leurs rapports, les DCE aident les gestionnaires de parc à optimiser la consommation de carburant en identifiant les véhicules tournant trop longtemps au ralenti.



En quoi consiste l'utilisation obligatoire des DCE?

Le 12 juin 2019, dans la partie II de la Gazette du Canada, Transports Canada a publié des modifications au Règlement sur les heures de service des conducteurs de véhicule utilitaire.

La réglementation sur les DCE obligera les chauffeurs de véhicules utilitaires et les chauffeurs d'autobus à utiliser des dispositifs électroniques pour consigner leurs heures de service. Ces dispositifs facilitent le suivi, la gestion, la communication et l'exactitude du registre des heures de service du chauffeur. Ils aideront les chauffeurs à respecter les limites d'heures de conduite autorisées par la réglementation, à réduire leur fatigue et à accroître la sécurité de vos actifs et le mieux-être de vos employés.

Qu'est-ce qu'un DCE?

Un **DCE** est un dispositif doté d'une solution logicielle qui se branche directement dans le module de gestion du moteur pour consigner automatiquement les heures de service des chauffeurs afin qu'ils respectent les exigences à cet égard.

La solution recueille aussi des données sur les véhicules, comme la date, l'heure, l'emplacement, le kilométrage parcouru et les heures de fonctionnement du moteur. Elle est alors en mesure de générer des alertes en cas de défaillance d'un véhicule ou d'heures de conduite non attribuées.

Ces renseignements sont fiables et faciles à valider par les organismes chargés de l'application de la loi, mais procurent aussi de nombreux avantages aux propriétaires et aux gestionnaires de parc de véhicules grâce aux fonctions de repérage des véhicules. Dans le cadre d'une stratégie globale de gestion de véhicules, le contrôle des données provenant des DCE comporte plusieurs avantages, comme l'optimisation du niveau de service des véhicules, une diminution considérable du temps passé à remplir des rapports et une économie de papier.

Qu'est-ce qui change?

Actuellement, les règles canadiennes relatives aux heures de service imposent une limite de 13 heures consécutives de conduite au cours d'une journée de conduite de 16 heures, suivie d'un minimum de 8 heures consécutives de repos.

La norme régissant les caractéristiques de performance et de conception minimales pour les DCE est en adéquation avec les exigences techniques énoncées dans la règle finale américaine sur les DCE. Les seules variations se limitent aux différences entre les deux règlements.

Les chauffeurs de véhicules utilitaires seront toujours tenus d'entrer dans le DCE certains des renseignements liés à leur état de service (par exemple, le temps de service associé au ravitaillement en carburant, au chargement ou au déchargement du véhicule), mais le DCE enregistrera automatiquement les autres renseignements comme le temps de conduite, les relevés de l'odomètre et la mise en marche du moteur.

Source : <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/dispositifs-consignation-electronique/dispositifs-consignation-electronique-ce-que-vous-devez-savoir>



Commencez maintenant et tirez le maximum de vos investissements dans les DCE avant la date de conformité obligatoire (le 12 juin 2021)



Cas d'utilisation et avantages



Amélioration des habitudes de conduite

Surveillez certains comportements de conduite, comme les accélérations excessives, les freinages brusques et les virages serrés. Les DCE recueillent des données sur les chauffeurs et les véhicules qui pourront vous aider à améliorer votre programme d'encadrement.



Réduction des risques

Les DCE recueillent et stockent des données d'incident pour vous préparer à intervenir au besoin. Personne n'est à l'abri d'un accident, mais de bonnes pratiques de conformité et de gestion des risques peuvent vous faire économiser des milliers de dollars à long terme.



Production de rapports automatisée

La préparation manuelle des rapports de conformité est lourde sur le plan administratif. En automatisant la production des rapports sur les heures de service, l'inspection des véhicules et la taxe sur les carburants (IFTA), vous économisez des milliers d'heures de travail par année.



Primes d'assurance réduites

Les solutions pour parcs de véhicule influent grandement sur les primes d'assurance, car elles facilitent le repérage d'équipement volé ou utilisé à mauvais escient. Et c'est sans compter la fonction sécuritaire des DCE, qui vous vaudra elle aussi des économies.

Pour se préparer à l'utilisation obligatoire des DCE

1

Assurez-vous d'installer des DCE fiables et certifiés par un organisme indépendant. Sous peine d'amendes, les exploitants de parcs ont seulement huit jours pour réparer ou remplacer un dispositif défectueux.

2

Examinez attentivement la réglementation américaine et la nouvelle réglementation canadienne. Vous pourrez ainsi confirmer que les technologies que vous adoptez seront adéquates des deux côtés de la frontière.

3

Examinez toutes les normes canadiennes applicables en consultant le site des normes techniques canadiennes en matière de DCE du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM).

Pour en savoir plus sur les solutions pour parcs de véhicules de TELUS, composez le **1-888-521-7416** ou visitez le site [telus.com/ido](https://www.telus.com/ido)